

Notes aux mémoires de M2 recherche

Par **Anthilys**, le **11/09/2008** à **22:03**

Je ne savais pas trop où poster ça donc bon...

Je me demandais qu'elles étaient les notes en général pour les mémoires de M2 recherche en droit. En gros, est-ce qu'une bonne note, c'est plutôt 13, 15 ou 18. Comme mon point de comparaison, ce sont les matières littéraires, je sais que pour celles-ci, un mémoire qui a moins de 16 = un mauvais mémoire. Est-ce la même chose ou bien la notation est-elle plus sévère en droit ?

Merci de vos réponses !

Par **lise21**, le **11/09/2008** à **22:15**

Pour ma part j'ai eu 13, mais j'ai eu aussi un avis favorable pour une thèse; ça permet d'accéder à de "meilleurs" directeurs de thèse.
Donc tu vois la note seule ne veut rien dire.

Par **mathou**, le **11/09/2008** à **22:21**

Je pense que ça dépend, comme toute matière, du jury, du sujet et de la façon dont il a été traité.

En majorité, d'après ce que j'ai vu, la notation est plus sévère : les notes de ma classe (master 2 droit privé) étaient comprises entre 10 et 13-14 pour la plupart, avec un 15, deux 16, et un 17. Lors de ma soutenance, on m'a dit qu'un mémoire moyen ou correct était souvent noté dans les 13, et qu'un bon mémoire commençait dans les 15.

Tu t'inquiètes pour ton mémoire ?

Edit : j'attendais que Lise poste pour le pénal lol. Apparemment les notes sont différentes selon les branches du droit.

Par **lise21**, le **11/09/2008** à **22:56**

effectivement en droit pénal les notes ont été si je ne me trompe pas de 8 à 17, mais la majorité tournait entre 10 et 12. Je pense que tout dépend de la matière dont relève ton mémoire et du jury.

Par **Anthilys**, le **11/09/2008** à **23:54**

[quote="mathou":2xnpekbw]Tu t'inquiètes pour ton mémoire ?[/quote:2xnpekbw]
:wink:

Bien vu ! Image not found or type unknown

Merci de vos réponses !

Par **mathou**, le **12/09/2008** à **00:23**

Le stress du début de M2 ? Si je me souviens bien tu voulais t'inscrire en M2 pénal sur Paris non ? J'avoue que je n'ai pas pensé une seule fois à la note du mémoire durant l'année, je me suis tellement amusée et stressée sur le ~~je~~ sujet que j'ai réalisé que c'était noté au moment... où

on a donné les notes après la soutenance Image not found or type unknown

En principe ton directeur de mémoire est là pour t'encadrer et te faire des remarques, il ne faut pas hésiter à le contacter et à lui demander son avis sur tes développements. Bon, après il y a des directeurs qui n'ont pas le temps, mais c'est une autre histoire. Tu connais déjà ton sujet ?

Par **Anthilys**, le **12/09/2008** à **12:53**

Ouh la la, c'est encore plus compliqué que ça ! J'ai eu un parcours assez chaotique, et j'ai finalement laissé tomber le droit pénal... je suis plutôt vers le droit international et la philo du droit maintenant. Comme j'ai commencé un peu tard le droit, je n'étais pas bien fixée dès le

début Image not found or type unknown